

COMMUNIQUE DE PRESSE

-Enquête FHP mesures transitoires Ibode- INTOX de la FHP sur les 20% d'IDE exclus du dispositif. 80 % d'IDE sont donc éligibles aux mesures, quand il suffit de 50% d'autorisation pour faire fonctionner les blocs !

Paris, le 25 juin 2019 – Une enquête menée par la FHP auprès de ses adhérents en mai et juin 2019 sur l'application des mesures transitoires Ibode, démontre que 80% du personnel infirmier exerçant au bloc opératoire ont à minima 2 ans d'ancienneté d'exercice au bloc. Rappelons par ailleurs, que pour permettre une application efficiente des mesures transitoires et garantir la poursuite des activités dans les blocs, il suffit simplement d'atteindre 50% du personnel IDE autorisé dans les blocs opératoires. En ce sens, abaisser le niveau d'ancienneté à 6 mois n'est pas justifié et irait à l'encontre des principes élémentaires de sécurité et de qualité des soins pour les patients.

Une enquête à 2 mois de la mise en application du dispositif !

Si l'enquête réalisée auprès des adhérents de la FHP met en lumière la possibilité de mettre en place les mesures transitoires Ibode avec du personnel infirmier ayant plus de 2 ans d'ancienneté au bloc opératoire, elle semble bien tardive. En effet, l'enquête a été menée 2 mois avant l'application des mesures alors que le texte date de janvier 2015, soit plus de 4 ans après sa parution.

Pire, les résultats de l'enquête sont révélés alors que le texte est actuellement au Conseil d'Etat. L'UNAIBODE s'interroge sur ce lobbying très tardif de la FHP après 4 ans d'inertie. La sécurité des patients n'a pas à souffrir du manque d'anticipation de la FHP depuis 2015.

La sécurité des patients n'a pas à souffrir du manque d'anticipation de la FHP depuis 2015.

Avec cette pression sur le Conseil d'Etat, la FHP souhaite, en filigrane, obtenir l'autorisation pour un maximum d'IDE, allant jusqu'à demander 6 mois d'ancienneté au bloc opératoire ! L'UNAIBODE rappelle que 6 mois d'expérience sont insuffisants pour prétendre à une maîtrise satisfaisante des actes et garantir la sécurité des patients. **Enfin, l'argument selon lequel 20% des IDE seraient exclus de la mesure n'est pas pertinent et justifie à contrario que 80% des IDE de bloc sont éligibles aux mesures transitoires avec plus de 2 ans d'ancienneté. Ces 80% d'IDE éligibles répondent parfaitement à la nécessité des 50% nécessaires pour garantir la continuité des soins dans les blocs.**

L'UNAIBODE rappelle l'importance de ne pas descendre en dessous des 2 ans d'expérience dans l'intérêt du patient et pour la reconnaissance de l'expertise et de l'investissement de toute une profession.

L'Union Nationale des Associations d'Infirmiers de Bloc Opérateur Diplômés d'Etat et l'association des enseignants des écoles d'infirmiers de bloc opératoire

L'Unaibode est l'association qui regroupe les associations d'infirmiers de bloc opératoire et défend la qualification des quelque 9.500 IBODE qui exercent en France dans le secteur public et le secteur privé. Sans eux, il ne peut y avoir de fonctionnement sécurisé des blocs opératoires. L'AEIIBO est l'association des enseignants des écoles d'infirmiers de bloc opératoire. Elle a pour mission de valoriser et promouvoir la formation d'infirmier de bloc opératoire. Elle rassemble 24 écoles sur l'ensemble du territoire.